



CONSEIL MUNICIPAL DU 22 NOVEMBRE 2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 121.2018

Nombre de membres :

| | | |
|---------------------------------------|----|----------------------|
| Afférents au Conseil municipal : | 29 | |
| En exercice : | 27 | |
| Qui ont pris part à la délibération : | 21 | Pour : 21 Contre : 0 |

Date de la convocation : 15 novembre 2018

L'an deux mille dix huit et le vingt deux novembre à dix neuf heures, le Conseil municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au foyer municipal, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur ANDRE, Maire.

Présents : MM. ANDRE. IGUNET. GADEN. Mmes BALAGUE. SOULIER. VIGNE DREUILHE. MM. DUBLIN. MUSARD. PEGOURIE. VICENS. Mmes ARMENGAUD. LABORDE. PONS. MM. THOMAS. VALMY. Mmes ALEXANDRE. VERNIER.

Pouvoirs : M. FERRARI à Mme SOULIER. Mme FOISSAC à Mme BALAGUE. M. MANERO à Mme LABORDE. M. MONTAGNER à M. ANDRE.

Absents excusés : MM. MONTAGNER. FERRARI. MANERO. POUVILLON. Mmes DETUYAT. FABREGAS. FOISSAC. DENES. ESTAUN. OVADIA.

Secrétaire de séance : Mme VIGNE DREUILHE.

Objet de la délibération : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

Exposé :

Les communes de + de 3 500 habitants doivent organiser un débat d'orientations budgétaires dans les conditions fixées par le règlement intérieur. Ce débat a pour objet de permettre au Conseil municipal de dégager les tendances d'évolution des grandes masses budgétaires et leur financement pour les exercices à venir. Il doit intervenir dans un délai de deux mois précédant le vote du budget. Une note est annexée à la présente délibération.

Décision :

Le Conseil municipal,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 8 novembre 2018,
Vu l'article L 2312.1 du Code général des collectivités territoriales,
Entendu l'exposé de M. MUSARD, Conseiller municipal délégué, et après en avoir délibéré,

Décide

Article unique : de prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'année 2019.

Le Maire,
Gérard ANDRE

Document signé électroniquement

Accusé de réception en préfecture
031-213100225-20181122-22112018_121-DE
Reçu le 10/12/2018
Signé par serialNumber=0002,CN=Gerar
d ANDRE,T=MAIRE D'AUCAMVIL
LE,OU=DIRECTION GENERALE,O
U=0002 21310022500019,OU=M
AIRIE D'AUCAMVILLE,O=MAIRI
E D'AUCAMVILLE,L=SAINT ALB
AN,C=FR
10/12/2018

Commune d'Aucamville – 31140



AUCAMVILLE